

Certificat

FERMETURES ET STORES**Baies, portes, vérandas et accessoires****Volet Roulant Rénovation « Mono iD+, Mono ITE »**

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification NF Fermetures et stores (NF 202) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification accorde à :

La société **BUBENDORFF SAS**
41, rue Lectoure – FR-68306 SAINT LOUIS – France

Usine **BUBENDORFF SAS**
41, rue Lectoure – FR-68306 SAINT LOUIS – France

le droit d'usage de la marque NF Fermetures et stores pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 231-251-42 du 28 mars 2007

Décision d'extension n° 1109-251-42 du 12 juillet 2024

Cette décision se substitue à la décision n° 1043-251-42 du 29 novembre 2023

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <https://evaluation.cstb.fr/fr/certifications/nf202/> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

A ce certificat est attaché le classement VEMCROS

Résistance au vent :	V*3 V*4 V*5	Selon configurations et dimensions
Endurance mécanique :	E*2	Manœuvre par treuil
	E*4	Manœuvre motorisée
Manœuvre :	M*1 M*2	Manœuvre par treuil selon dimensions, avec tablier alu DP 368
	M+	Manœuvre motorisée
Résistance aux chocs :	C*	Critère accepté
Comportement à l'ensoleillement ⁽¹⁾ :	R	Critère accepté
Occultation :	O*	Critère non demandé
Corrosion :	S*2	Critère accepté
Résistance thermique :	ΔR*	Selon configurations
Facteur solaire :	Sws - gtot*	Selon coloris

Note : Les niveaux des classes, en fonction de la configuration et des dimensions, sont ceux retenus dans le dossier de la marque déposé au CSTB et synthétisés dans les pages suivantes.

⁽¹⁾ Cette caractéristique complémentaire n'est pas visée par la norme produit NF EN 13659

Ce certificat comporte 5 pages.

Correspondant :

DIRECTION BAIES ET VITRAGES
Courriel : NF202@cstb.fr
Tél. : 01 64 68 84 45

Pour le CSTB
Pour le Président



Nicolas RUAUX

Annexe du Certificat

Décision n° 1109-251-42 du 12 juillet 2024

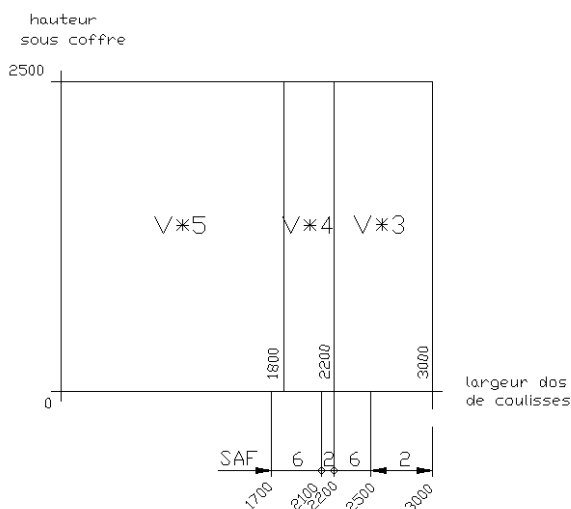
PERFORMANCES

🔧 Résistance au vent :

lame alu DP 368

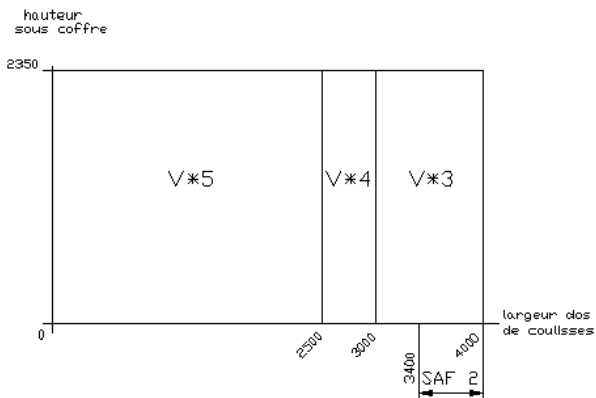
standard
& bicolore gris-blanc

Bubendorff



lame alu DP 413

Bubendorff



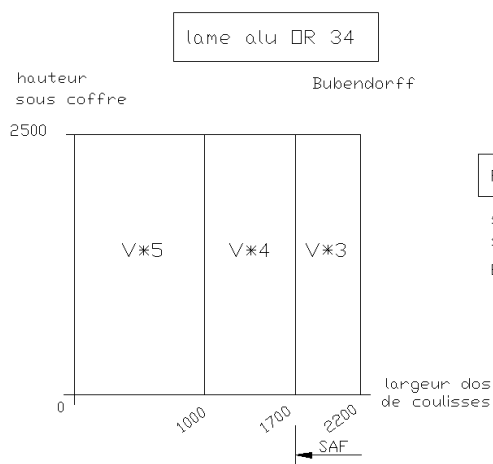
Principe de répartition des SAF

si hauteur \leq 1000 pas de SAF sur 7 lames du haut et 7 lames du bas
si hauteur $>$ 1000 pas de SAF sur 9 lames du haut et 9 lames du bas

SAF0 : pas de SAF
SAF2 : 1 SAF 1 lame sur 2
SAF4 : 1 SAF 1 lame sur 4
SAF6 : 1 SAF 1 lame sur 6

Annexe du Certificat

Décision n° 1109-251-42 du 12 juillet 2024



Principe de répartition des SAF pour tablier OR 34

si hauteur \leq 1500 : SAF sur toutes les paires de lames
si hauteur $>$ 1500 : SAF sur les 23 paires de lames hautes
Embouts centraux pour largeur $>$ 1000

Endurance mécanique :

Manœuvre par treuil : E*2 (avec lame aluminium DP 368)

Manœuvre motorisée : E*4

Manœuvre :

– Effort de manœuvre :

Manœuvres par treuil : M*1 ou M*2

Lame alu DP 368 $M*2 \leq 3,7 \text{ m}^2 < M*1 \leq 6,5 \text{ m}^2$

Manœuvre motorisée : M+

– Fausses Manœuvres :

Manœuvre par treuil : Critères satisfaisants

Manœuvre motorisée : M+ avec les motorisations : Bubendorff : Radio R et IRX, Hybrid HY et MH

M+ avec les motorisations solaires : Bubendorff : Radio Autonome SO (couples 5 Nm et 10 Nm)

Notes :

- Le système a permis de réaliser 3 cycles de déploiement/repliement avec sa batterie exposée à la température de -10°C . Ce fonctionnement a été constaté après une durée d'exposition cumulée de la batterie de 100 jours à $+70^\circ\text{C}$, afin de simuler un vieillissement accéléré de la batterie.

- Dans le respect des préconisations définies par le fabricant du volet solaire, la batterie est qualifiée pour un fonctionnement pendant 5 années minimum.

Annexe du Certificat

Décision n° 1109-251-42 du 12 juillet 2024

- Résistance des organes maintenant la fermeture en position déployée (EOFC) :

Manœuvres par treuil et motorisée : Critère satisfaisant

☞ **Résistance aux chocs** : C*

☞ **Comportement à l'ensoleillement** : R

☞ **Occultation** : 0*

☞ **Corrosion** : S*2

☞ **Résistance thermique** :

Résistance thermique du tablier en m².K/W

Tabliers aluminium Rsh = 0,01

Résistance thermique (fermeture + lame d'air) en m².K/W

Perméabilité à l'air : classe 4 (faible perméabilité) – Manœuvres par treuil et motorisée

Tabliers aluminium Lames DP 368, DP 413 $\Delta R^* = 0,15$

Perméabilité à l'air : classe 1 (très forte perméabilité) – Manœuvre motorisée

Tablier aluminium Lames OR 34 $\Delta R^* = 0,08$

- Volet équipé du tablier aluminium DP 368 bicolore

La résistance thermique du volet résulte des 3 critères ci-après :

- Résistance thermique du tablier en m².K/W Rsh = 0,01
- Perméabilité à l'air : faible perméabilité Classe 4
- Emissivité de la face intérieure du volet $\varepsilon = 0,32$

Résistance thermique (tablier + lame d'air + laque faible émissivité) en m².K/W

Tablier aluminium avec lame DP 368 bicolore (enroulement intérieur et extérieur)

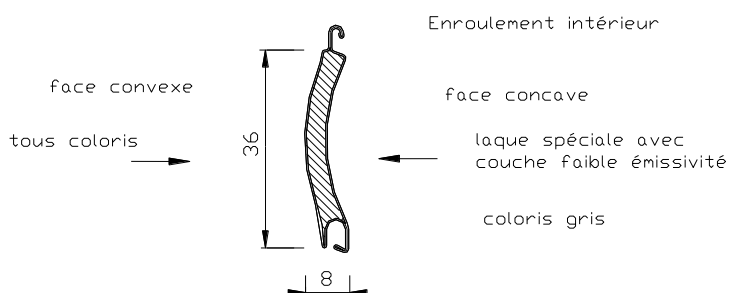
- Perméabilité à l'air : faible perméabilité Classe 4 $\Delta R^* = 0,25$

Note : Calcul selon les règles Th-Bât 2021 - Fascicule Parois vitrées.

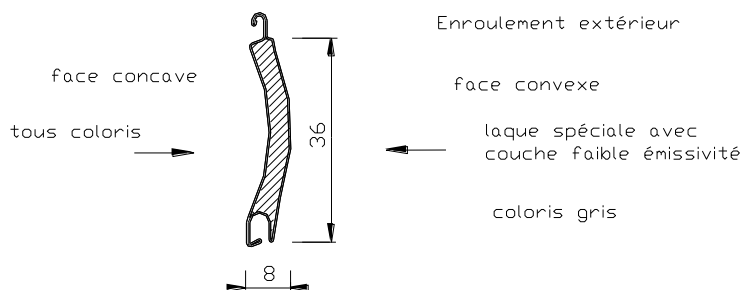
Annexe du Certificat

Décision n° 1109-251-42 du 12 juillet 2024

LAME DP 368



LAME DP 368



Nota : Une instruction de nettoyage annuel est affichée sur le produit, à proximité de l'étiquette NF Fermetures et stores

Facteur solaire :

Tabliers de coloris blanc, gris clair	($L^* \geq 82$)	Sws = gtot* = 0,05
Tabliers de coloris marron, noir	($L^* < 82$)	Sws = gtot* = 0,10

Pour le tablier à lames orientables OR 34, les valeurs de facteur solaire sont données pour le tablier en position déployée et lames fermées.

Le produit du présent certificat fait l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) individuelle, laquelle est déposée sur le site www.inies.fr. Cette DE a été établie en mai 2022 et a fait l'objet d'une vérification par une tierce partie indépendante selon l'arrêté du 31 août 2015. Cette information est donnée à titre indicatif et ne doit pas être assimilée à une évaluation par le CSTB de la conformité des données contenues dans la DE/FDES.